



RÉ-OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

L'administration municipale retourne graduellement vers la normale. À compter du 22 juin prochain, après une fermeture d'environ deux mois en raison de la crise de la Covid-19, les citoyens pourront maintenant se présenter à nos bureaux pour obtenir des services.

Dans le cadre de la réouverture de nos bureaux, des mesures et consignes sanitaires demeurent en vigueur pour la protection du personnel et de la population :

- les rencontres avec les services de comptabilité, de taxation et d'urbanisme se feront par rendez-vous;
- l'espace d'accueil (réception) de l'hôtel de ville n'admettra qu'une seule personne à la fois;
- le port du masque est recommandé;
- lavage de main obligatoire (un distributeur de *Purell* est accessible à cet effet).

La direction rappelle à toutes et à tous de continuer à suivre les consignes et directives sanitaires qui s'imposent dans leurs interactions avec les membres du personnel municipal afin d'aider notre équipe à vous servir dans ce contexte parfois difficile.